



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 18 novembre 2024

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Madame Patricia ANTOINE

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de procurations : 0
Nombre de votants : 27
Date de la convocation : 12 novembre 2024
Date de publication : 25 novembre 2024

Conseillers présents

GIROD Isabelle,	MANGIN Alexandre,	CUINET Jean-Pierre,	BLANC Catherine,	ANTOINE
Isabelle, BERTHAUD Mathieu,	ROCHE Paul,	PECHINOT Patricia,	CUSSEY Laëtitia,	
MARCHAND Sylvette,	Jacques, REBILLARD Jean,	GOMET Nicolas,	DRUET	
NONNOTTE-BOUTON Catherine,	Michel, CRETIN-MAITENAZ	Timothee, MUGNIER Christine,		
GERMOND Daniel, DRAY Blandine,	CERVELLA Patrice,	HERRMANN Nadine, BOUVELOUP		
Frédérique, JABOVISTE Philippe,	LEFEVRE Jean-Philippe,	Guillaume, EMONIN Laurent		
MIRAT Maryline, DOUZENEL	DELAINE Isabelle, DEMORTIER-			

Conseillers absents ayant donné procuration

Conseillers absents non représentés

GAGNOUX Jean-Baptiste, CHAMPANHET Stéphane, FICHERE Jean-Pascal, JEANNET Nathalie, MBITEL Mohamed, BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire, GRUET Justine, JARROT-MERMET Laëtitia

Objet : Avenant n° 3 à la concession de services avec la SPL Grand Dole Développement 39 – MJC et École d'Arts

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE

Comme prévu dans le contrat de concession de services signé le 28 octobre 2016, le concédant confie au concessionnaire, sous sa responsabilité, la réalisation, le financement et l'exploitation d'un bâtiment situé 9 rue Sombardier à Dole, avec une durée d'exploitation de 20 années.

Par avenants n°1 et n°2 au contrat de concession, il a été acté une évolution des imputations forfaitaires de la SPL Grand Dole Développement 39 afin de mieux couvrir les charges réelles de celle-ci en fonction de l'avancement des opérations.

Au vu de l'exploitation courante du bâtiment, les perspectives d'atterrissage financier de la concession peuvent être revues pour viser un équilibre au plus juste, ce qui permet d'envisager une baisse de loyer pour la collectivité. Pour mémoire, celui-ci s'établit à 73 699 € HT (soit 88 439 € TTC) en 2023 après application de la formule de révision prévue au contrat initial.

Le présent avenant n°3 propose d'acter cette baisse de loyer à compter de 2024 dans les conditions suivantes :

- Loyer 2024 MJC : 20 000 € HT, soit 24 000 € TTC
- Loyer 2024 École d'Arts : 23 000 € HT, soit 27 600 € TTC
- Indexation annuelle : évolution de 1% par an

Ces propositions ont fait l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration de la SPL G2D39 en date du 12 novembre 2024.

Vu l'avis favorable de la Commission Fonctionnement de l'Institution du 15 novembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet d'avenant n° 3 à la concession de services avec la SPL Grand Dole Développement 39, MJC et École d'Arts, joint en annexe, dont les conditions sont exposées ci-avant,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tout document y afférent.

SCRUTIN POUR : 27
 CONTRE : 0
 DONT 0 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

*Fait à Dole, le 18 novembre 2024.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- SPL Grand Dole Développement 39

Jean-Baptiste GAGNEUX

